



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

ARRETE du **11 SEP. 2006**
modifiant l'arrêté n° 2005-1503 du 30 décembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation pour les installations de la société NOBEL SPORT exploitées rue du Squiriou à PONT DE BUIS LES QUIMERC'H

LE PREFET DU FINISTERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.

- VU le code de l'environnement ;
- VU le code du travail ;
- VU le décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement ;
- VU l'arrêté n° 2005-1503 du 30 décembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation pour les installations de la Société NOBEL SPORT exploitées rue du Squiriou à PONT DE BUIS LES QUIMERC'H ;
- VU la lettre en date du 7 septembre 2006 du directeur de la Société NOBEL SPORT informant d'un changement de représentants pour le collège "exploitants" ;
- SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture du Finistère :

A R R E T E :

ARTICLE 1.

L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne le collège "exploitants" :

MM. Sébastien MIERMONT et Jean-Pierre GUIAVARCH de la Société NOBEL SPORT.

ARTICLE 2.

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le sous-préfet de CHATEAULIN, l'inspecteur des installations classées (DRIRE) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

QUIMPER, le **11 SEP. 2006**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Michel PAPAUD.